

Trajectoires d'installation et leur pérennité dans les années 1990

Michel BLANC

INRA Département de
Sciences Sociales
ETIC - Toulouse

*Cet article a été réalisé
dans le cadre de la
convention INRA-SCEES
sur l'utilisation des don-
nées du recensement
agricole 2000.*

Sur dix chefs d'exploitations installés entre 1989 et 1997, sept déclarent exercer à titre principal une profession agricole, les autres sont inactifs, retraités ou ont un métier sans lien direct avec l'agriculture.

Les installations « professionnelles » sont encore dans leur grande majorité le fait de jeunes succédant à leurs parents. Toutefois au cours de la période 1989-1997, on observe une légère tendance à l'ouverture de la profession agricole à des personnes qui ne sont pas d'origine agricole. Ces dernières s'installent une fois sur deux sur moins de 15 hectares, la majorité d'entre elles n'ont pas reçu de formation agricole et la pérennité de l'installation n'est pas toujours assurée : près de 40 % de celles qui s'étaient installées en 1989 ou 1990 n'étaient plus en 1997 à la tête de l'exploitation qu'elles avaient reprise 7 ou 8 ans plus tôt.

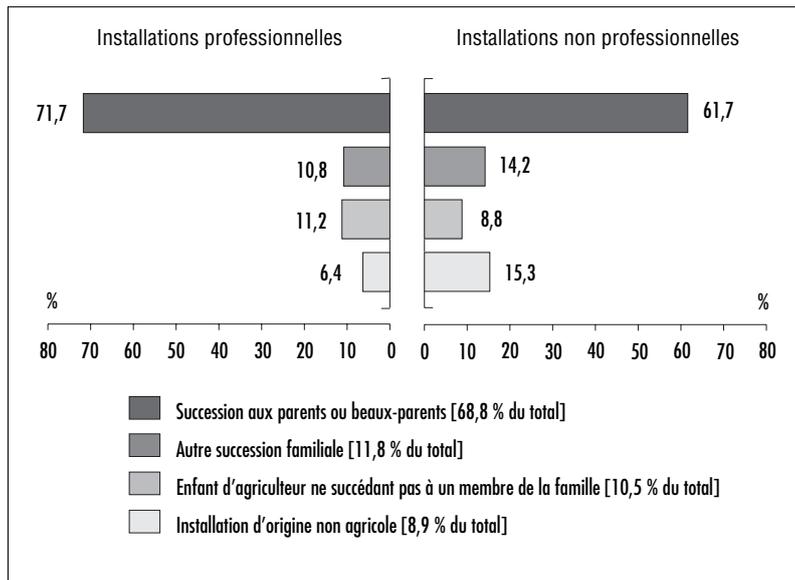
La France a depuis longtemps mis en place des dispositifs spécifiques d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. C'est le pays de l'Union européenne où cette politique est la plus développée [8]. Dès le milieu des années 1950, des prêts bonifiés étaient accordés aux jeunes agriculteurs reprenant une exploitation. Au milieu des années 1970, une dotation aux jeunes agriculteurs (DJA) a été instituée. D'abord réservée aux zones de montagne, cette aide a été généralisée à l'ensemble du territoire et son montant fortement augmenté au début des années 1980. Cette politique est généralement présentée comme une réponse aux inquiétudes diverses que suscite la baisse continue du nombre d'exploitations, comme en témoigne la charte à l'installation de 1995. Le constat de l'accélération de cette chute au cours des années 1990 a conduit les pouvoirs publics et la profession agricole à s'intéresser aux installations qui pouvaient se réaliser en dehors du cadre familial. C'est ainsi que des répertoires départementaux à l'installa-

tion (RDI) ont progressivement été mis en place. Ce dispositif vise à « repérer et accompagner les candidats à l'installation et les cédants ou associés désireux de transmettre les fonds agricoles ». Il a eu jusqu'à présent un impact non négligeable mais modeste, puisqu'il a permis environ 800 installations par an sur la période 1995-2000. Cet article vise à mieux cerner les caractéristiques des différents types d'installation (encadré p. 4).

Près de 150 000 installations entre 1989 et 1997

Le statut de chef d'exploitation se transmet encore principalement de génération en génération. En effet, sur les 150 100 agriculteurs qui se sont installés entre 1989 et 1997, quatre sur cinq ont pris la suite d'un membre de leur famille et un peu plus des deux tiers ont succédé à leurs parents ou beaux parents. Les installations d'origine non agricole demeurent

Graphique 1
Dans quatre installations sur cinq, une succession familiale



Source : AGRESTE - Enquêtes structure 1990 à 1997

très minoritaires : 9 % du total. Ces proportions ont peu évolué entre 1989 et 1997. La proportion des installations classiques résultant d'une succession aux parents ou beaux-parents demeurent remarquablement stable à 68 % (graphique 1).

Cependant, l'accès à la direction d'une exploitation agricole n'est pas toujours un accès à la profession d'agriculteur. Quand l'exploitation est de taille trop réduite pour pouvoir fournir un revenu minimum, le nouveau chef continue d'exercer une profession principale en dehors de l'agriculture ou bénéficie d'autres sources de revenus (pensions de retraite, revenus du conjoint, etc.). Ainsi parmi les personnes installées entre 1989 et 1997, 43 000 (29 %) déclaraient ne pas exercer à titre principal une profession agricole (c'est le cas en particulier de ceux qui dirigent une exploitation pour le compte d'une société civile ou

L'installation : sources statistiques, définition et mesures

Les principales sources statistiques sur les installations sont la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (CNASEA), et les enquêtes (recensements agricoles et enquêtes de structure) du Service Central des Enquêtes et Études Statistiques (Scees). Dans cet article, seules les enquêtes de structure du Scees de 1990, 1993, 1995, 1997, effectuées sur un échantillon d'exploitations tiré du recensement agricole de 1988, ont été utilisées. Elles permettent notamment de repérer les chefs d'exploitation qui ont pris la direction d'une exploitation au cours des deux ou trois dernières années¹. Elles fournissent des informations détaillées sur les nouveaux chefs et leurs exploitations. Elles sont de plus les seules à permettre d'apprécier la pérennité de ces installations puisqu'on peut savoir, en fusionnant les fichiers, si une exploitation sur laquelle s'est effectuée une installation à une date donnée est encore présente ou a disparu quelques années plus tard. Cette source couvre quasiment l'ensemble des installations qui s'effectuent sur des exploitations individuelles, mais laisse échapper un certain nombre de celles se réalisant sur des exploitations en « société » (GAEC, EARL, etc.). Dans ces cas, il y a souvent plusieurs coexploitants. Pour les besoins de l'enquête l'un d'eux est désigné « chef d'exploitation », mais cela n'a pas toujours été le plus jeune. Ainsi, une partie des exploitations en société qui ont accueilli de nouveaux associés ne sont pas repérées comme ayant donné lieu à une installation. Il en résulte une sous-estimation du nombre des installations, laquelle est peut-être un peu plus forte en fin de période qu'en début. Enfin, compte tenu de l'erreur aléatoire résultant d'échantillons au 10^e, les différences entre les divers types d'installation doivent être interprétées avec prudence et n'ont été commentées que lorsqu'elles étaient importantes.

Les enquêtes de structure permettent de connaître les liens de parenté entre le nouveau chef et son prédécesseur. Les successions à un conjoint correspondent généralement au cas où l'épouse acquiert le statut de chef au moment où son mari prend sa retraite. Ce sont donc des installations transitoires qui ne sont pas prises en compte dans cette étude. Parmi les autres installations, nous avons distingué quatre types :

- les successions aux parents ou beaux-parents, c'est le mode classique d'accès à la direction d'une exploitation,
- les autres successions familiales,
- les installations d'enfants d'agriculteurs sur une exploitation qui n'était pas tenue auparavant par un membre de leur famille,
- les installations d'enfants de non agriculteurs sur des terres qui n'étaient pas auparavant exploitées par un membre de leur famille.

Pour mesurer le nombre des installations, dans cette étude, on considère qu'une installation s'est produite entre deux enquêtes successives si :

- le chef identifié lors de l'enquête est différent de celui de la précédente enquête,
- ce chef n'est ni le conjoint du chef précédent, ni le chef de « l'exploitation mère » (quand il y a eu division de l'exploitation ou création d'exploitation par réunion de parcelles provenant de diverses exploitations entre les deux enquêtes).

1. Les deux dernières pour les enquêtes de 1990, 1995 et 1997, les trois dernières pour l'enquête de 1993.

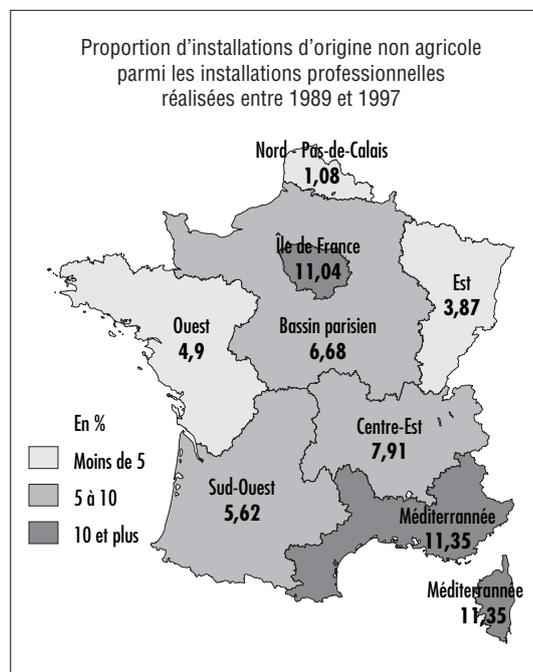
1. Les installations « professionnelles » sont donc définies comme étant celles effectuées par des personnes déclarant exercer à titre principal une profession agricole (agriculteur non salarié, entrepreneur de travaux agricoles, salarié agricole). Cette définition est donc différente de celle, fréquemment utilisée en statistique agricole, des « exploitations professionnelles » (au moins 0,75 UTA et une MBS supérieure à 8 UDE). Cependant, ces deux notions se recouvrent largement puisque 87 % des installations « professionnelles » se sont effectuées sur des exploitations « professionnelles » et 93 % des installations réalisées sur des « exploitations professionnelles » sont dites professionnelles.

commerciale ou d'une autre personne physique ou morale). L'installation n'a évidemment pas la même signification économique et sociale selon qu'elle correspond ou non à l'exercice d'une profession agricole. Dans le premier cas, c'est une étape dans une carrière professionnelle, dans le second, c'est la prise, pour des raisons qui peuvent être diverses, d'une activité annexe. Les installations qualifiées par la suite de « professionnelles »¹ sont très rarement le fait de personnes d'origine non agricole : 6,4 % des cas. C'est dans l'Île-de-France et dans le sud-est du pays qu'elles sont les plus fréquentes (carte). Ce type d'installation progresse néanmoins au cours de la période 1989-1997 : elle passe de 6 % des installations professionnelles à 9 %. Ce chiffre sous-estime quelque peu la réalité car certaines entrées dans l'agriculture comme coexploitant au sein d'un GAEC ou d'une EARL n'ont pas été repérées dans les enquêtes de structure, or ce mode d'accès à la direction d'une exploitation facilite sans doute l'installation professionnelle des personnes qui ne sont pas originaires du milieu agricole. Ces dernières ont évidemment moins de difficultés pour s'installer dans un cadre non professionnel. Elles ont réalisé 15 % des installations non professionnelles effectuées au cours des années 1989-1997 et cette proportion a augmenté sensiblement au cours de cette période passant de 13 % à près de 20 %.

En installation professionnelle, une succession aux parents souvent prévue de longue date

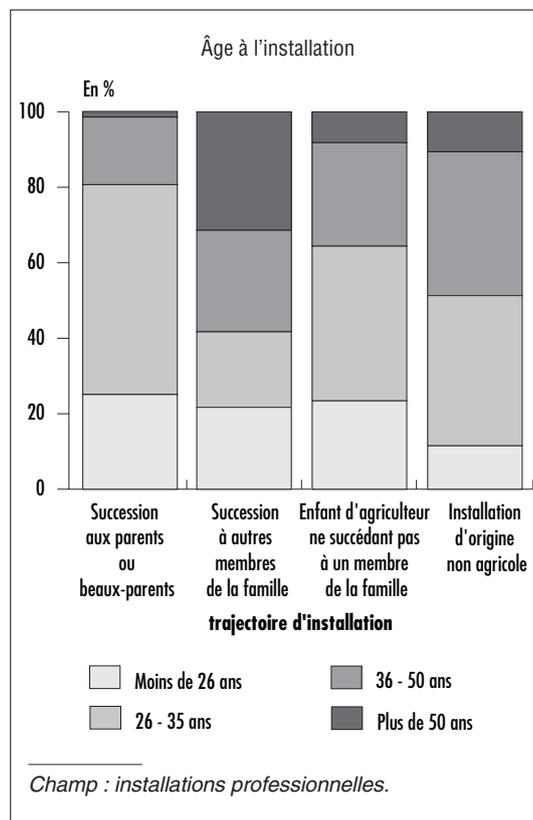
Les agriculteurs qui prennent la suite de leurs parents ou beaux-parents le font très généralement assez tôt dans le déroulement de leur carrière : plus de 80 % s'installent avant 36 ans et un quart avant 26 ans (graphique 2). Ils ont dans leur majorité suivi des études dans l'enseignement agricole : près des deux tiers (64 %) ont un niveau de formation agricole initiale au moins égal au secondaire court et un quart d'entre eux ont un niveau au moins égal au secondaire long. Les femmes sont peu nombreuses (14 %) dans ce type d'installation. Il pourrait donc s'agir principalement de fils d'agriculteurs qui se sont destinés très tôt à succéder à leurs parents. Toutefois, environ un cinquième (21 %) d'entre eux exerçaient, avant de reprendre l'exploitation familiale, une profession non agricole. Une petite minorité de ces installations n'étaient sans doute pas prévues de longue date.

Carte Les installations d'origine non agricole sont les plus fréquentes en Île-de-France et région méditerranéenne



Source : AGRESTE - Enquêtes structure 1990 à 1997

Graphique 2 En succession familiale directe, 80 % des installations se font avant 36 ans



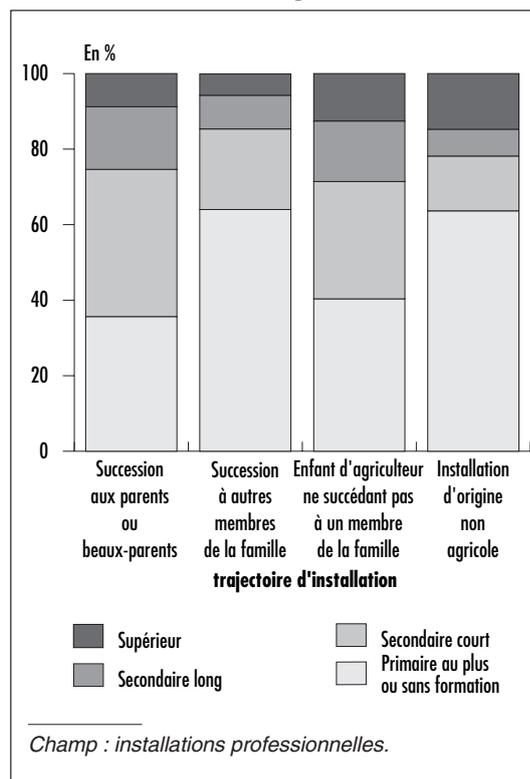
Source : AGRESTE - Enquêtes structure 1990 à 1997

Les successions familiales sans lien de filiation directe correspondent souvent à des difficultés d'ordre social. La majorité des successions à d'autres membres de la famille que les parents ou les beaux-parents s'inscrivent dans un itinéraire professionnel nettement différent puisque 58 % s'effectuent après 35 ans et près d'un tiers à plus de 50 ans. Parmi ces personnes s'installant tardivement, la proportion des célibataires demeure élevée : 41 % et celle des femmes est loin d'être négligeable : 35 %. Leur niveau de formation est particulièrement bas : seulement 13 % ont reçu une formation agricole scolaire au moins égale au secondaire court et près des trois quarts (73 %) ont un niveau de formation générale qui ne dépasse pas le primaire (graphique 3). Peu d'entre eux (19 %) exerçaient une profession non agricole avant de s'installer. Ces successions tardives semblent donc être principalement le fait de personnes qui sont restées dans l'agriculture « faute de mieux » et qui ont dû se contenter longtemps d'un statut leur offrant peu d'autonomie. Ce sont sans doute en partie des frères ou sœurs succédant tardivement à leur aîné. En revanche, quand la reprise de l'exploitation se fait relativement tôt dans le cycle de vie (avant 36 ans), les caractéristiques des

repreneurs sont proches de celles des jeunes succédant à leurs parents ou beaux-parents : 68 % ont un niveau de formation agricole initiale au moins égal au secondaire court et la proportion des femmes tombe à 18 %. L'installation correspond alors généralement à un changement de génération (neveu succédant à son oncle, petit-fils prenant la suite du grand-père, etc.) et la proportion des cas où elle est précédée par un détour professionnel en dehors de l'agriculture n'est pas négligeable : 31 %.

Pour les enfants d'agriculteurs qui s'installent en dehors du cadre familial, les trajectoires professionnelles suivies sont souvent plus variées que pour ceux succédant à un membre de leur famille. La majorité (60 %) des enfants d'agriculteurs qui reprennent une exploitation qui n'était pas auparavant tenue par un membre de leur famille le font avant 36 ans. Leur niveau de formation agricole initiale est en moyenne légèrement inférieur à celui de leurs homologues succédant à leurs parents : 60 % ont un niveau égal au moins au secondaire court. Mais à classe d'âge comparable, leur niveau de formation tant générale qu'agricole est supérieur. Ainsi 74 % de ceux qui s'installent avant 36 ans ont reçu une formation agricole de niveau au moins égal au secondaire court et 35 % d'un niveau au moins égal au secondaire long (contre respectivement 72 % et 29 % pour ceux qui au même âge succèdent aux parents ou beaux-parents). S'agissant de la formation générale, ils sont 77 % à avoir au moins le niveau secondaire long et 26 % l'ont dépassé (contre respectivement 72 % et 19 % dans les cas des successions aux parents et beaux-parents dans la même classe d'âge) (graphique 4). L'orientation de ces jeunes vers un métier en relation avec l'agriculture semble donc avoir été pour ce groupe aussi précoce que pour ceux qui ont pris la suite de leurs parents. Mais leur itinéraire professionnel a été quelque peu différent et il est marqué par une plus forte mobilité professionnelle tant au sein du secteur agricole qu'entre ce secteur et les autres secteurs. Un peu plus d'un quart d'entre eux (26 %) exerçaient une profession non agricole avant de s'installer et surtout 30 % dirigeaient auparavant une autre exploitation, proportion qui monte à 51 % pour ceux qui ont repris leur exploitation actuelle après 35 ans. Si certaines de ces installations se réalisent sans doute dans l'attente de la libération de l'exploitation familiale, ce n'est manifestement pas la règle générale. On remarquera enfin que le taux de

Graphique 3
Niveau de formation agricole initiale



Source : AGRESTE - Enquêtes structure 1990 à 1997

célibat est nettement plus bas dans ce groupe que dans les deux types successions familiales précédemment décrits : il n'est que de 28 %. Peut-être la constitution d'un couple incite-t-elle à prendre ses distances vis-à-vis de la famille tant du point de vue géographique que socio-économique.

Pour les non agricoles, des profils socio-culturels particuliers

Pour les personnes d'origine non agricole, la reprise d'une exploitation agricole correspond majoritairement à une mobilité professionnelle en cours de vie active : très peu s'installent en tout début de carrière professionnelle (11 % le font avant 26 ans, alors que cette proportion varie entre 22 et 25 % dans les trois groupes précédents). Cependant cette réorientation professionnelle se fait généralement assez tôt au cours de la carrière professionnelle, s'effectuant avant 36 ans dans environ la moitié (51 %) des cas, et assez rarement (11 %) au-delà de 50 ans. La plupart (61 %) exerçaient une activité non agricole avant de s'installer et n'avaient donc pas

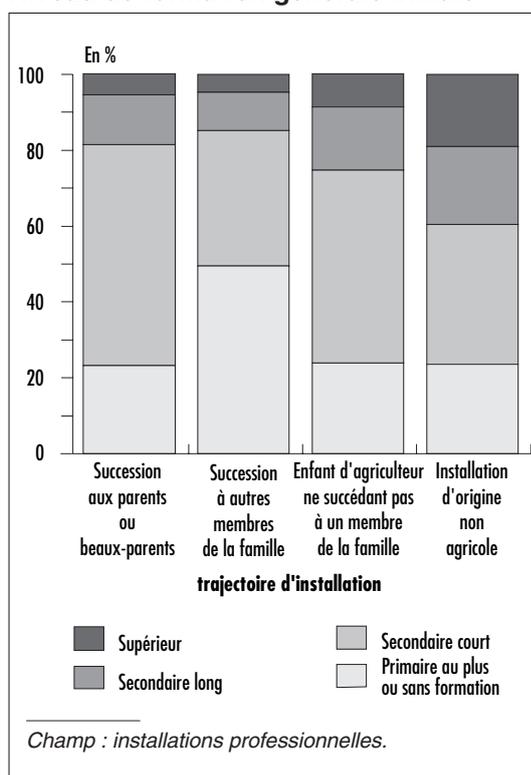
2. Ces chiffres sous-estiment la proportion des installations bénéficiant de la DJA car une fraction de ces jeunes agriculteurs l'obtiendront un peu plus tard.

d'expérience professionnelle agricole. De même la majorité d'entre elles (58 %) sont dépourvues de formation agricole initiale. Toutefois, quand elles en ont reçu une, elle est souvent de niveau relativement élevé : 15 % de ces « néo-agriculteurs » ont effectué des études supérieures agricoles. C'est le groupe où cette proportion est la plus forte. C'est aussi le groupe qui possède la meilleure formation générale : 40 % d'entre eux ont atteint au moins le niveau du secondaire long. Si ce type d'itinéraire professionnel demeure majoritairement masculin, la proportion des femmes parmi les personnes qui l'empruntent est loin d'être négligeable : 25 %. Ce mode d'accès au statut de chef est celui qui bénéficie le moins des aides publiques à l'installation : seulement 35 % de ceux qui se sont installés avant 36 ans ont été attributaires de la DJA, alors que cette proportion varie entre 44 % et 51 % pour les trois autres types d'installation².

Un accès au foncier plus délicat pour les non agricoles

La superficie moyenne à l'installation de ceux qui succèdent à leurs parents ou beaux-parents est de 56 hectares. Les enfants d'agriculteurs qui ne prennent pas la suite d'un membre de leur famille ne semblent pas avoir plus de difficultés à accéder au foncier puisque les exploitations qu'ils reprennent ont en moyenne 55 hectares. Les installations résultant d'une succession à des membres de la famille autres que les parents et les beaux-parents se font en moyenne sur des superficies à peine plus réduites (48 hectares). Dans ce groupe, comme d'ailleurs dans tous les autres, la superficie à l'installation dépend peu de l'âge : 51 hectares pour ceux qui s'installent avant 36 ans et 46 hectares pour les autres (tableau 1). Par contre, les personnes d'origine non agricole éprouvent des difficultés pour accéder au foncier ou ne souhaitent pas acquérir des surfaces très importantes. Ils s'installent sur des exploitations qui n'ont en moyenne que 34 hectares. De plus, la moitié d'entre eux le font sur des exploitations de moins de 15 hectares et un quart sur des exploitations de moins de 4 hectares. Les systèmes de production qu'ils adoptent, très différents de ceux des autres groupes, sont en cohérence avec ces superficies. Près d'un tiers d'entre eux (32 %) sont spécialisés dans des productions impliquant un usage très intensif du facteur terre (maraîchage, viticulture, arboriculture, élevage de granivores). Plus du quart (27 %) se

Graphique 4
Niveau de formation générale initiale



Source : AGRESTE - Enquêtes structure 1990 à 1997

sont orientés dans l'élevage des herbivores autres que les bovins (alors que cette proportion ne dépassent jamais 10 % dans les trois autres groupes) et dans près de 4 cas sur 10 ces autres herbivores sont uniquement des équidés. Il s'agit sans doute le plus souvent de fermes équestres (graphique 5).

Les agriculteurs récemment installés travaillent rarement en couple

Quelle que soit la trajectoire ayant conduit à l'installation, les collectifs de travail individuels

Les collectifs de travail

La composition des collectifs de travail varie fortement selon les itinéraires professionnels conduisant à l'installation. Quatre types de collectif de travail ont été distingués :

« **individuel** » s'il y a moins d'1 UTA salariée et si le conjoint fournit moins de 0,5 UTA et si l'ensemble de tous les autres membres de la famille fournit également moins de 0,5 UTA.

« **conjugal** » s'il y a moins d'1 UTA salariée et si le conjoint fournit 0,5 UTA ou plus et si l'ensemble de tous les autres membres de la famille fournit moins de 0,5 UTA.

« **familial** » s'il y a moins d'1 UTA salariée si l'ensemble des membres de la famille autres que le conjoint fournit 0,5 UTA ou plus.

« **avec salariés** » s'il y a 1 UTA salariée ou plus.

Tableau 1
La superficie agricole utile dans les installations professionnelles

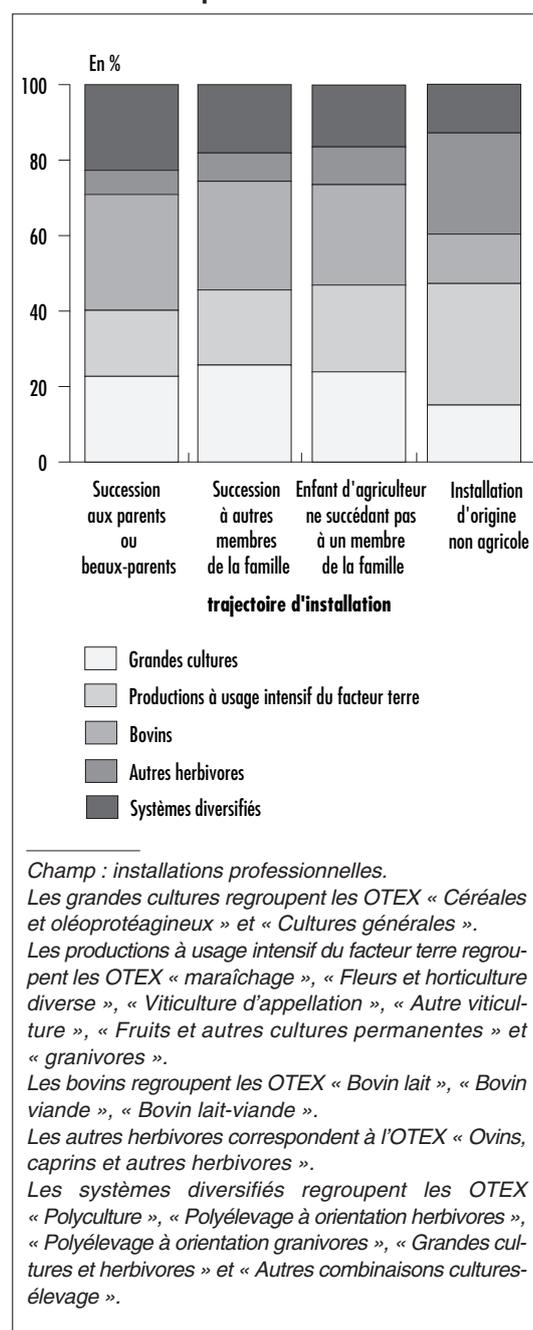
Trajectoire d'installation	Âge lors de l'installation	Superficie agricole utile Moyenne (en hectares)
Succession aux parents ou beaux-parents	Moins de 36 ans	57,7
	36 ans et plus	50,6
	Total	56,3
Succession à autres membres de la famille	Moins de 36 ans	50,7
	36 ans et plus	45,7
	Total	47,8
Enfant d'agriculteur ne succédant pas à un membre de la famille	Moins de 36 ans	53,9
	36 ans et plus	58,2
	Total	55,4
Installation d'origine non agricole	Moins de 36 ans	33,5
	36 ans et plus	33,9
	Total	33,7
Total	Moins de 36 ans	55,8
	36 ans et plus	48,7
	Total	53,9

Champ : installations professionnelles.

Source : AGRESTE - Enquêtes structure 1990 à 1997

sont les plus nombreux (encadré ci-dessous). Leur fréquence atteint 43 % pour les successions aux parents ou beaux-parents et dépassent 50 % dans les autres cas. En revanche, il y a peu de collectifs de travail conjugaux. Leur fréquence ne dépasse 10 % que dans les exploitations reprises par des enfants d'agriculteurs ne succédant pas à un membre de leur famille (17 %) et dans celles où s'installent des personnes d'origine non agricole (12 %). Ce sont d'ailleurs les deux groupes où le taux de célibat est le plus faible. Ces

Graphique 5
Orientation de production



Source : AGRESTE - Enquêtes structure 1990 à 1997

deux groupes sont également ceux où les collectifs de travail familiaux sont les plus rares (moins de 10 % des cas) : le fait de ne pas succéder à la famille rend évidemment moins probable la présence d'un parent agriculteur sur l'exploitation. Disposant d'un plus faible réservoir de main-d'œuvre familiale, ces deux groupes sont logiquement ceux qui font le plus appel à la main-d'œuvre salariée : la proportion des collectifs de travail avec salariés atteint 15 % dans les exploitations reprises par des enfants d'agriculteurs ne prenant pas la suite d'un membre de leur famille et 21 % dans celles où s'installent des personnes d'origine non agricole. Les deux autres groupes qui correspondent à des installations résultant d'une succession à un membre de la famille présentent les caractéristiques inverses : les collectifs avec salariés y sont plus rares et les collectifs familiaux beaucoup plus fréquents. Le prédécesseur est sans doute encore souvent actif sur l'exploitation. C'est particulièrement net dans le cas des successions aux parents ou beaux-parents. Dans ce groupe, 41 % des collectifs de travail sont de type familial, lesquels correspondent un peu moins d'une fois sur deux (46 %),

à une association au sein d'un GAEC ou d'une EARL (graphique 6).

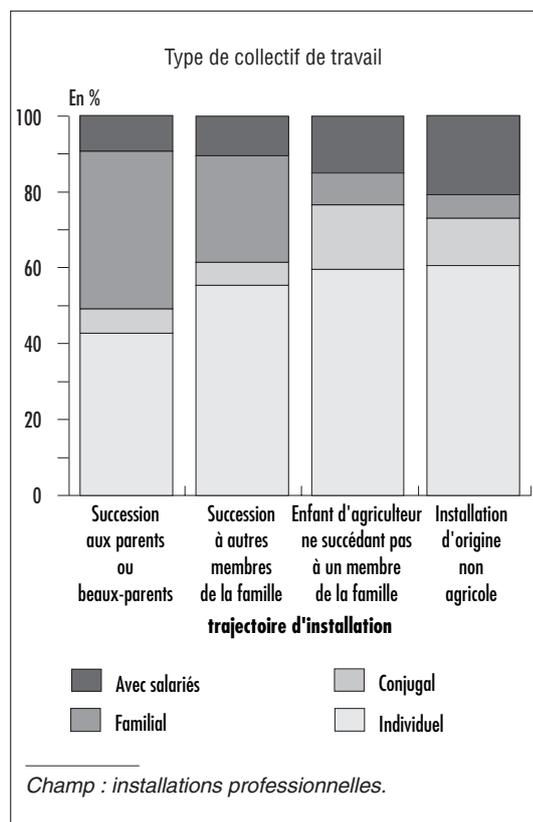
Les installations non professionnelles

Les personnes qui déclarent ne pas exercer à titre principal une profession agricole ont réalisé 29 % des installations effectuées entre 1989 et 1997 mais sur seulement 8 % de la SAU reprise à l'occasion de ces installations. Ces proportions ont très peu varié au cours de cette période.

Ces installations non professionnelles sont majoritairement (52 %) le fait d'ouvriers ou d'employés. Dans un peu plus d'un cas sur cinq (21 %), ce sont des personnes appartenant aux classes supérieures ou moyennes (chefs d'entreprise, professions libérales, cadres supérieurs et moyens, autres professions intellectuelles et artistiques). 11 % sont des retraités, 12 % des artisans ou commerçants et 4 % d'autres inactifs, essentiellement des femmes au foyer. Cette distribution se modifie très peu au cours de la période 1989-1997. En revanche, elle dépend de la trajectoire d'installation de ces personnes. Ainsi les ouvriers et employés sont fortement sur-représentés (64 %) dans les successions aux parents ou beaux-parents. Il en va de même pour les retraités (36 %) dans les successions à d'autres membres de la famille, des artisans et commerçants (21 %) parmi les enfants d'agriculteurs ne prenant pas la suite d'un membre de leur famille et des classes supérieures et moyennes (41 %) dans le groupe des personnes sans origine agricole (graphique 7).

Cette prise d'une activité agricole secondaire est très généralement (87 % des cas) le fait de personnes dépourvues de formation agricole scolaire initiale. Elle se réalise le plus souvent (60 % des cas) après 35 ans et parfois après avoir atteint la cinquantaine (18 % des cas). Les exploitations reprises sont de petite taille. Leur superficie moyenne est de 12 hectares, mais la moitié d'entre elles ont moins de 6 hectares. Ces terres sont en outre généralement exploitées peu intensivement. En effet, la dimension économique (MBS mesurée en équivalent hectares de blé) par hectare est inférieure à 0,5 dans 38 % des cas et ne dépasse 1 que dans 30 % des cas (ces proportions étant respectivement de 13 % et 46 % pour les installations professionnelles).

Graphique 6
Davantage de main-d'œuvre salariée dans les installations hors cadre familial



Source : AGRESTE - Enquêtes structure 1990 à 1997

83 % d'exploitations pérennes pour les installations professionnelles

83 % des exploitations reprises en 1989 et 1990 dans le cadre d'installations professionnelles sont toujours tenues par le même chef en 1997. Mais seulement 67 % des installations non professionnelles sont pérennes (encadré ci-dessous). La décision d'abandonner la direction d'une exploitation reprise depuis peu est plus rare car plus lourde de conséquences quand elle se traduit par une mobilité professionnelle que lorsqu'elle conduit seulement à cesser une activité secondaire.

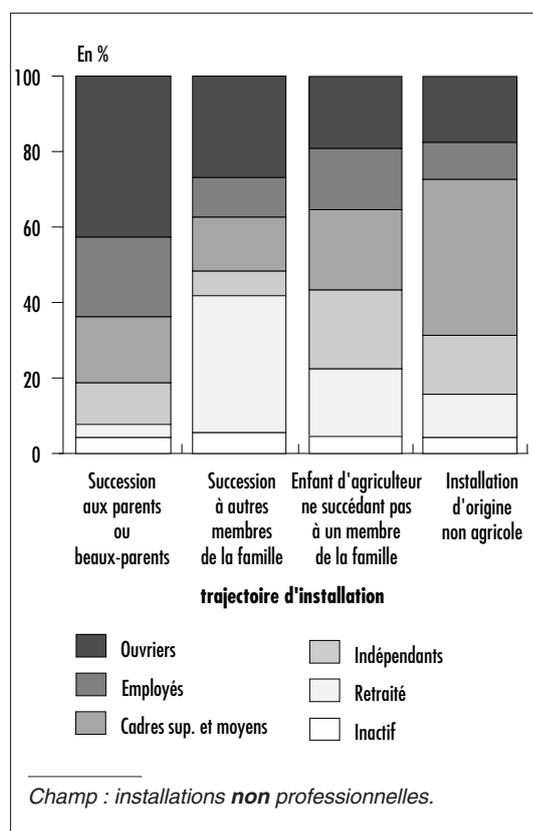
Dans le cas des installations professionnelles, être quasiment dépourvu de formation professionnelle agricole ou avoir fait des études supérieures dans l'enseignement général réduit les chances de se maintenir durablement à la tête de l'exploitation reprise. Dans le premier cas, l'insuffisance de compétences professionnelles validées par un diplôme peut avoir un effet négatif sur la rentabilité de l'exploitation et interdit de plus l'accès aux aides publiques à l'installation. Dans le

second, le niveau élevé de la formation générale facilite sans doute la mobilité professionnelle en dehors de l'agriculture quand les anticipations faites lors de l'installation sont déçues.

Par ailleurs, les installations professionnelles effectuées sur des exploitations de très faible dimension économique sont moins fréquemment pérennes que les autres en raison sans doute de la faiblesse du revenu qu'elles permettent de dégager. Toutefois, au-delà du seuil relativement modeste de 20 hectares d'équivalent-blé, la dimension économique n'a plus d'effet sur la pérennité de l'installation. Un usage trop extensif du facteur terre a également un effet dépressif sur le revenu et fragilise l'installation. Mais une exploitation très intensive des terres a, pour d'autres raisons, un effet analogue. Elle implique en effet de choisir des productions telles le maraîchage, la viticulture, l'arboriculture ou l'élevage porcin ou avicole qui ne bénéficient pas, dans le cadre de la politique agricole commune, d'une forte protection contre les fluctuations de prix. La grande variabilité interannuelle des revenus qui en résulte peut parfois contraindre les agriculteurs récemment installés à abandonner l'exploitation qu'ils ont reprise.

Les installations professionnelles résultant d'une succession aux parents ou aux beaux-

Graphique 7
Profession principale des chefs d'exploitation



Source : AGRESTE - Enquêtes structure 1990 à 1997

Pérennité des installations

Les données des enquêtes de structure permettent de se faire une idée du caractère plus ou moins pérenne des installations qui se sont effectuées en début de période. Nous avons ainsi considéré qu'une installation réalisée en 1989 ou 1990 était pérenne en 1997 si l'exploitation reprise existait encore et si elle était toujours dirigée par la même personne. Ce critère sous-estime sans doute quelque peu la pérennité des installations pour deux raisons. D'une part, l'exploitation peut avoir disparu parce que l'agriculteur qui l'avait reprise l'a entre-temps fusionnée avec une autre. De plus, il peut y avoir eu un changement apparent de chef d'exploitation au cours de la période sans que l'agriculteur installé en début de période ait cessé de la diriger. Cela peut se produire dans le cas des sociétés si lors des enquêtes successives ce n'est pas le même coexploitant qui a été désigné comme chef d'exploitation. Si ce critère peut conduire à sous-estimer la pérennité des installations, il permet néanmoins d'apprécier les facteurs qui l'affectent. Nous avons exclu du champ de l'analyse les installations effectuées par des personnes âgées de plus de 47 ans en 1990 puisqu'elles avaient atteint l'âge de la retraite ou de la préretraite en 1997 et étaient donc susceptibles d'avoir pour cette raison cessé leur activité agricole.

parents sont celles qui ont le plus de chances d'être pérennes. Elles ont généralement été préparées de longue date et s'effectuent souvent dans des conditions qui réduisent le coût de la transmission du capital d'exploitation et du foncier. À l'inverse, les installations professionnelles réalisées par des personnes d'origine non agricole sont les plus fragiles. Les coûts d'accès aux moyens de production sont généralement plus élevés que dans le cas précédent. De plus, cette trajectoire d'installation sélectionne des individus disposés à affronter les risques que peut impliquer une mobilité professionnelle et de ce fait plus enclins que d'autres à renoncer au métier d'agriculteur s'il ne leur apporte pas les satisfactions qu'ils en attendaient (tableau 2).

Ne pas avoir de conjoint ou en avoir un qui travaille à mi-temps ou plus sur l'exploitation accroît la probabilité que l'installation professionnelle soit pérenne. Dans le cas contraire, le conjoint ne participant pas ou peu à la marche de l'exploitation se sent sans doute moins impliqué dans le projet qui a conduit à

l'installation, ce qui serait de nature à la fragiliser.

La proportion des installations pérennes est nettement plus élevée quand elles ont bénéficié de la DJA (91 %) que dans le cas contraire (79 %). On ne peut pas savoir dans quelle mesure cela résulte d'un effet propre de l'aide reçue ou tout simplement du fait de satisfaire aux conditions imposées pour l'obtenir, qu'il s'agisse des critères relatifs à la formation agricole ou à la rentabilité économique du projet. Enfin, les installations professionnelles réalisées par des femmes apparaissent plus fragiles que celles effectuées par des hommes.

La pérennité des installations professionnelles dépend donc de nombreux facteurs : niveau de formation, dimension économique de l'exploitation, intensité de l'utilisation du facteur terre, aides publiques obtenues, trajectoire professionnelle ayant conduit à l'installation, implication du conjoint et genre du chef d'exploitation. Pour apprécier dans quelle

Tableau 2
Les facteurs de la pérennité des installations professionnelles

				% d'exploitations pérennes		
Trajectoire d'installation		Formation scolaire	agricole	générale	Participation du conjoint au travail sur l'exploitation	
Succession aux parents ou beaux-parents	87,9	Primaire au plus	79,5	81,2	Pas de conjoint	87,4
Succession à autres membres de la famille	72,0	Secondaire court	86,3	85,8	Conjoint inactif sur l'exploitation	79,4
Enfant d'agriculteur ne succédant pas à un membre de sa famille	72,0	Secondaire long	87,2	81,5	Conjoint actif sur l'exploitation à moins de mi-temps	78,7
Installation d'origine non agricole	61,4	Supérieur	85,2	76,7	Conjoint actif sur l'exploitation à plus de mi-temps et à moins de plein temps	87,1
Total	83,5	Total	83,5	83,5	Conjoint actif sur l'exploitation à temps plein	86,0
					Total	83,5

MBS en équivalent hectares de blé		Intensité de l'usage du facteur terre (MBS/SAU)		Genre du chef	
Moins de 10 ha	62,9	Inférieur à 0,5	73,1	Masculin	86,1
10 à 20 ha	80,9	0,5 à 0,75	87,4	Feminin	67,8
20 à 50 ha	86,9	0,75 à 1	84,3		
50 à 100 ha	88,9	1 à 1,5	88,5		
100 ha et plus	87,5	1,5 à 3	86,0		
		3 et plus	75,2		
Total	83,5	Total	83,5	Total	83,5

Champ : installations professionnelles.

Source : AGRESTE - Enquêtes structure 1990 à 1997

mesure chacune de ces variables affecte la pérennité des installations quand on contrôle l'effet exercé par toutes les autres, nous avons réalisé par ailleurs une estimation économétrique de la probabilité qu'une installation soit pérenne. À l'exception du niveau de formation, les autres facteurs apparaissent avoir

« toutes choses égales par ailleurs » un effet propre sur la pérennité des installations. Le niveau de formation agricole n'affecte la réussite des installations professionnelles que de manière indirecte : il conditionne l'accès aux aides publiques, lesquelles contribuent à conforter les installations.

Une bonne prévision de la succession

En 1988, près d'un chef d'exploitation individuelle sur deux de plus de 50 ans, interrogé sur sa succession future et ayant une opinion quant à cette succession, n'était plus exploitant neuf ans plus tard en 1997, et avait eu une succession conforme à sa prévision. La concordance entre prévision et réalisation est la plus grande lorsque le successeur envisagé appartient à la famille du chef d'exploitation et travaille sur l'exploitation agricole : 64 % des exploitations concernées ont effectivement changé de direction entre 1988 et 1997. La proportion de changements s'abaisse à 51 % si le successeur, toujours membre de la famille, travaille hors agriculture et à 41 % s'il n'appartient pas à la famille. Enfin, 22 % seulement des exploitations sans successeur pressenti en 1988 ont effectivement disparu en 1997. Par ailleurs, cette conformité est sans doute minorée, certains agriculteurs n'ayant pas encore atteint l'âge souhaité de cessation d'activité.

La concordance entre la prévision de 1988 et réalisation de 1997 est d'autant meilleure que la taille de l'exploitation est élevée. Le successeur prévu peut en effet se désister au cours du temps si l'exploitation qu'il est censé reprendre est peu viable, tandis qu'un repreneur imprévu peut se manifester tardivement sur une grande exploitation. Ainsi, alors que le successeur escompté en 1988 était agriculteur et membre de la famille de l'exploitant, il y a adéquation pour 21 % des exploitations de dimension économique inférieure à 6 hectares d'équivalent de blé, contre 72 % pour celles dont la taille est dix fois plus importante.

Dans la majorité des cas, les exploitations pour lesquelles aucun successeur n'est envisagé en 1988 sont toujours dirigées par la même personne en 1997. Les exploitants sans successeur prolongeraient leur activité plus longtemps que les autres : 53 % d'entre eux exploitent toujours en 1997, contre 30 % des chefs d'exploitation avec successeur familial. À l'inverse, les agriculteurs avec successeur céderaient plus tôt leur exploitation. Le repreneur étant souvent un fils, ils ont la possibilité de devenir aides familiaux à temps partiel sur la même exploitation.

En 1988, plus du tiers des petites exploitations de taille inférieure à 4 UDE¹ ne prévoient aucun successeur. Parmi celles-ci, 60 % ont conservé le même chef et 24 % ont disparu, neuf ans plus tard. Dans les grandes exploitations, la main-d'œuvre familiale – donc les repreneurs potentiels – est nombreuse : en 1988, 5 % seulement sont sans successeur et 44 %, considérées sans repreneur, en ont trouvé un en 1997.

Près de la moitié des exploitants de plus de 50 ans ignoraient leur situation successorale en 1988. Les plus jeunes, entre 50 et 54 ans, sont les plus incertains, soit qu'ils n'aient pas encore envisagé cet avenir, soit que leurs descendants soient encore trop jeunes pour avoir fixé le leur. En revanche, à plus de 60 ans, quand arrive la possibilité de retraite, les incertitudes s'estompent, mais 38 % des agriculteurs restent encore dans l'expectative [3].

Solange RATTIN - SCEES

1. Une Unité de Dimension Européenne (UDE) équivaut à 1,5 hectare d'équivalent de blé.

La majorité des exploitants ont une bonne connaissance de leur succession

En %

Situation de l'exploitation en 1997	Ensemble	Situation successorale déclarée en 1988			
		Avec successeur familial	Avec successeur non familial	Sans successeur	Ne sait pas
Même chef	43,4	30,4	39,7	52,7	47,3
Exploitation disparue	16,1	10,2	19,8	21,6	17,1
Changement de chef	40,5	59,4	40,5	25,7	35,6

Champ : exploitations individuelles dirigées par un chef de 50 ans et plus en 1988.

Source : AGRESTE - Recensement agricole 1988 et enquête structure 1997

Bibliographie

- [1] PERRIER-CORNET P. (2002), « De père en fils, les exploitations agricoles conservent leurs particularités nationales ». *AGRESTE - Cahiers*, n° 2.
- [2] CNASEA (2001), « L'installation en agriculture. Analyse et perspectives ».
- [3] RATTIN S. (2000), « Au-delà de 50 ans, un agriculteur sur trois connaît son successeur ». *AGRESTE - Cahiers*, n° 1.
- [4] BARTHEZ A. (1999), « Installation 'hors cadre familial' et relation d'adoption ». *Économie Rurale*, n° 253.
- [5] CALLAIS M.J., RATTIN S., REVEL H. (1998), « 680 000 exploitations en 1997. Enquête sur la structure des exploitations ». *AGRESTE - Cahiers* n° 36.
- [6] RATTIN S., REVEL H. (1996), « 700 000 exploitations, 1 500 000 actifs agricoles en 1995. Enquête sur la structure des exploitations ». *AGRESTE - Cahiers* n° 7-8.
- [7] RATTIN S. (1995), « Les jeunes agriculteurs sont peu nombreux mais s'installent dans de bonnes condition ». *AGRESTE - Cahiers* n° 22.
- [8] BLANC M., PERRIER-CORNET P. (1993), « Farm transfer and farm entry in the European Community ». *Sociologia Ruralis*, Vol XXXIII (3/4).